

La norme sur les garde-corps temporaires enfin en application

Pas moins de six années de concertations auront été nécessaires pour parvenir à la mise en place d'un nouveau dispositif de garde-corps de chantier. Objectif : répondre au décret qui encadre le travail en hauteur tout en améliorant la sécurité des étancheurs. **E. RIEME**

CSFE, OPPBTP, INRS... le secteur de l'étanchéité a résolu le casse-tête que représente l'article R 233-13-20 du code du travail, tiré du décret du 1^{er} septembre 2004, lequel mettait en cause les protections en rives jugées inefficaces par certains organismes. De fait, le texte introduisait de nouvelles exigences en contradiction avec les dispositifs de protection jusqu'alors utilisés pour prévenir les risques de chute de hauteur. Désormais, les systèmes de protection doivent en effet être assurés « par des garde-corps intégrés ou fixés de manière sûre, rigides et d'une résistance appropriée, placés à une hauteur comprise entre 1 et 1,10 mètre et comportant au moins une plinthe de butée de 10 à 15 cm, une main courante et une lisse intermédiaire à mi-hauteur » ou « par tout autre moyen assurant une sécurité équiva-

lente ». Cette dernière citation est d'ailleurs à l'origine de la publication en juin 2005 d'une circulaire de la Direction des relations du travail renvoyant à la norme NF EN 13374 qui rappelle les conditions auxquelles doivent se soumettre les systèmes de protection temporaires.

Et c'est justement le cœur du problème. En effet, jusqu'à présent, aucun fabricant ne disposait d'équipements répondant à la fois aux contraintes des étancheurs et aux exigences de cette nouvelle norme qui, de plus, ne prenait pas en considération la notion de charge dynamique. Pour parer à cette difficulté, la CSFE avait demandé au ministère du Travail un « temps de réflexion » – symbolisé par la publication d'un document intitulé *Engagement de la profession* – afin de mettre au point une solution compatible avec les

01

Le nouveau dispositif se compose d'une lisse métallique tubulaire antidéboîtement, d'un filet de mailles cousu de fils de 3 mm de diamètre, d'une ralingue périphérique pour accrochage haut et bas et de potelets.

02

Pour les toitures en bacs acier sur des bâtiments industriels ou agricoles, le référentiel en vigueur pour les garde-corps temporaires reste la norme NF EN 13374.

spécificités des toitures-terrasses et acceptable sur le plan réglementaire.

UN CAHIER DES CHARGES SPÉCIFIQUE À L'ÉTANCHÉITÉ

En concertation avec les acteurs du bâtiment et de la prévention (membres de l'OPPBT, de l'INRS, de la CNAM, fabricants), la CSFE, à travers la commission Sécurité présidée par Gwendal Le Bagousse, a réalisé un cahier des charges spécifique à l'étanchéité, plus précis et mieux adapté que les préconisations de la NF EN 13374.

Ce document a donné lieu à l'élaboration d'un nouvel équipement de protection temporaire assurant aux étancheurs une meilleure sécurité. La finalisation de ce travail s'est traduite par une batterie de tests effectuée par le Centre d'expertise bâtiment travaux publics (CEBTP)



« Reste à savoir si les organismes de contrôle et notamment l'inspection du travail reconnaîtront ces nouveaux dispositifs. »

afin de valider définitivement le système. Dernière étape du processus : la rédaction d'une norme baptisée NF P93-355 dédiée à « la protection périphérique temporaire pour travaux d'étanchéité en toiture ». D'un point de vue pratique, cette dernière vise à supprimer l'usage sur les chantiers des garde-corps avec potelets et filets d'ancienne génération, destinés à protéger les étancheurs travaillant sur les toits-terrasses

inaccessibles. À noter que seuls sont concernés par cette mise en conformité les ouvrages disposant de toitures avec une pente inférieure à 10 degrés (17,6%).

DES GARDE-CORPS TEMPORAIRES PLUS FIABLÉS

Le nouveau modèle type se compose d'une lisse haute métallique tubulaire équipée d'un dispositif antidéboîtement, avec deux longueurs pour une mise en

œuvre sur deux appuis écartés de 1,5 mètre ou trois appuis. Un filet de mailles (100 x 100 mm) cousu de fils de 3 mm de diamètre minimum (avec ralingue périphérique pour accrochage haut et bas) vient renforcer la protection. Le système est également doté de potelets permettant de positionner la lisse haute et de fixer les ralingues. Certains fabricants proposent d'ores et déjà des dispositifs conformes

à ces critères. Reste à savoir néanmoins si les organismes de contrôle et notamment l'inspection du travail reconnaîtront ces nouveaux dispositifs. Difficile à dire, compte tenu de l'autonomie des différents intervenants. Une chose est sûre, l'existence de cette norme, mise au point avec l'OPPBT, l'INRS et la CNAM, devrait faciliter l'acceptation de ces équipements par les services compétents. ●

Les avantages Batifix :

- Une livraison sous 24 à 48 h, pour toute commande passée avant 11 h (quantité raisonnable).
- Franco à partir de 1.000 pièces.
- Tous les RAL ou couleurs spécifiques au même tarif.



BATIFIX

2, rue Favier • Z.I. Péchiney
F-77515 POMMEUSE

Tél. : (33) 01 64 04 29 87

Fax : (33) 01 64 04 29 72

E-mail : info@batifix.fr

www.batifix.fr

FIXATIONS et ACCESSOIRES

pour couverture, bardage et étanchéité

